

COMPTE COMMUNAL 2019

**Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code
de la démocratie locale**



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

L'établissement des comptes communaux et leur présentation au Conseil communal constitue l'acte par excellence par lequel les mandataires communaux rendent compte de la manière dont ils mettent en œuvre le mandat que la population leur a confié.

Le présent rapport a pour but de présenter les principaux résultats et les principales évolutions de la situation budgétaire et financière de la commune. Il est essentiellement basé sur les informations reprises dans la synthèse analytique.

Comme annoncé dans le cadre de la présentation de la Déclaration de Politique Communale (DPC), cette présentation du compte communal 2019 est accompagnée d'un premier bilan de la mise en œuvre de la DPC au travers de la présentation du premier suivi du Programme stratégique transversal (PST).

2. Compte budgétaire

1. Service ordinaire

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde positif de 1.194.866,64 €, en augmentation par rapport au résultat du compte 2018 (816.435,34 €). Le résultat des exercices antérieurs présente un solde positif de 976.685,35 €. Tenant compte des prélèvements réalisés, le boni cumulé, s'élève à 1.785.351,69 €.

Recettes ordinaires exercice propre	9.077.438,84 €
Dépenses ordinaires exercice propre	7.882.572,20 €
BONI exercice propre	1.194.866,64 €
Recettes globalisées ordinaires	10.360.318,46 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.188.766,47 €
Boni avant prélèvements	2.171.551,99 €
Prélèvements	-386.200,30 €
BONI général	1.785.351,69 €

a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :



- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires **s'élève à 7.882.572,20 €, en augmentation de 316.757,83 € par rapport à 2018. Le taux général d'exécution des crédits par rapport au budget modifié 2019 atteint 93,15% contre 91,82 % en 2018.**

	Compte 2019	Compte 19 / Budget 19	Compte 19 / Compte 18
Personnel	2.880.838,27	99,20%	203.003,06
Fonctionnement	1.679.117,23	78,32%	-19.140,29
Transfert	2.066.554,16	95,79%	118.568,13
Dette	1.256.062,54	99,96%	14.326,93
TOTAL	7.882.572,20	93,15%	316.757,83

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se traduit par un faible taux d'exécution de cette catégorie de crédits. Cette situation explique en grande partie la hauteur du boni constaté à l'exercice propre. Un montant de 464.722,01 € (contre 486.145,12 € en 2018) n'a ainsi pas été consommé en matière de dépenses de fonctionnement. Cet écart important entre le budget final et le compte doit être réduit. Un premier exercice visant à ramener les crédits de dépenses à un niveau plus réaliste a été opéré dans le cadre des modifications du budget 2019. Cet exercice a été poursuivi dans le cadre de l'initial 2020. Une nouvelle réestimation des crédits a été réalisée dans ce sens dans la cadre de la 1^{ère} modification du budget 2020.

L'augmentation constatée au niveau des dépenses de personnel entre 2018 et 2019 s'explique principalement par les engagements réalisés en 2019 (remplacement de la responsable du service du personnel, secrétariat des écoles, saisonniers, ...), l'actualisation du régime horaire de certains contrats (attachée de direction, juriste, ...), l'intégration des évolutions et régularisations barémiques et l'indexation des salaires ainsi que par la prise en charge, en année pleine, des engagements réalisés en 2018 (juriste et préposés à la garderie).

L'augmentation des dépenses de transfert concerne essentiellement l'augmentation de la dotation au CPAS (+82.277,23 €) et de la dotation à la Zone de secours (+29.239,01 €).

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :



- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires **s'élève à 9.077.438,84 €, en augmentation de 695.189,13 € par rapport à 2018. Le taux général d'exécution des recettes par rapport au budget modifié 2019 atteint 99,06 %.**

	Compte 2019	Compte 19 / Budget 19	Compte 19 / Compte 18
Prestation	319.760,77	101,82%	26.485,47
Transfert	8.630.549,08	98,97%	736.110,50
Dette	127.128,99	98,91%	-67.406,84
TOTAL	9.077.438,84	99,06%	695.189,13

L'évolution des taxes additionnelles est la suivante :

	Compte 2018	Budget 2019	Compte 2019
PRI	1.971.046,79	1.983.871,03	1.967.414,08
IPP	3.245.820,28	3.811.373,88	3.812.946,69
Auto	104.070,12	97.579,10	104.389,12
TOTAL	5.320.937,19	5.892.824,01	5.884.749,89

Les recettes du précompte immobilier diminuent par rapport à l'exercice 2018 en lien, bien entendu, avec la diminution du taux de centimes additionnels de 2500 à 2400 décidée en 2019.

Par contre, on constate une nette augmentation des recettes liées à l'impôt des personnes physiques par rapport au compte 2018 de +567.126,41 €. Cette augmentation constitue le deuxième principal élément explicatif de la hauteur du boni constaté à l'exercice propre. Cette majoration importante est notamment due à une réestimation des recettes IPP communiquée par le SPF Finances fin 2019. Cette communication, trop tardive pour pouvoir être introduite dans le cadre la MB2 présentée au Conseil communal, a été intégrée dans les crédits par la tutelle lors de son approbation de la MB2 2019. C'est majoration importante de 289.969,81 €, intégrée par la tutelle, est due, selon le SPF Finances, à l'accélération des enrôlements opérée en 2019. Le corollaire de cette majoration observée en 2019 est une diminution de la prévision pour l'exercice 2020 qui s'établit à 3.507.647,40 €. Ces variations démontrent une nouvelle fois la difficulté liée à l'imprévisibilité de l'évolution de cette recette.



2. Service extraordinaire

Le service extraordinaire se clôture par un résultat positif à l'exercice propre de 855.424,95 €.

Recettes extraordinaires exercice propre	2.472.785,92 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	1.617.360,97 €
Total exercice propre	855.424,95 €
Recettes globalisées extraordinaires	4.961.545,96 €
Dépenses globalisées extraordinaires	3.643.988,64 €
Prélèvements	-11.411,56 €
BONI général	1.306.145,76 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

Des investissements pour un montant total de **1.567.338.83 €** ont été engagés en 2019 contre un montant de 439.635,29 en 2018. Les investissements engagés en 2019 sont les suivants :

Objets	Montant
Consolidation ruines du Vieux Château	903.782,07 €
Acquisition camion neuf	204.248,00 €
Entretien du revêtement des rues de la Scierie et Saint-Fromont	138.212,61 €
Aménagement rond-point carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane	55.000,00 €
Acquisition véhicule camionnette voirie	33.799,28 €
Sécurisation des accès aux bâtiment scolaires (cylindres)	33.343,30 €
Plaine de jeu - Place du Bia Bouquet	25.696,94 €
Dynamisation des centres de villages (aire de jeux Libersart square Aremat)	24.889,62 €
Acquisition de matériel informatique	24.320,38 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	22.874,99 €
Mise en conformité du Fenil aux normes de sécurité Fenil	20.925,40 €
Remplacement zone de fond de jeux terrain de tennis au Complexe	15.246,00 €
Reconstruction Chapelle Notre Dame de la Gloriette	14.372,38 €
Acquisition de matériel visant à lutter contre coulées boueuses	13.794,00 €
Equipement hangar communal (matériel divers)	13.597,02 €
Dalles de béton 2019 & réfections diverses voiries	8.892,90 €



Végétalisation des cimetières communaux	6.001,30 €
Mobilier de bureau - Salle de quartier Bia Bouquet	3.987,37 €
Acquisition de mobilier scolaire	2.554,79 €
Achats de mobilier de bureau	1.800,48 €
Total	1.567.338,83 €

Les principaux investissements prévus en 2019 mais non engagés sont les suivants :

- Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021 : 650.000,00 €
- Honoraires et travaux Grange des Six Heures : 549.580,08 €
- Acquisition panneaux bornes incendie (hydrants) : 50.000,00 €
- Honoraires restauration La Forge (supplément) : 29.482,07 €
- Entretien ouvrage d'art communal au Val d'Alvau : 15.000 €
- Sonorisation & écran - Salle du Conseil Communal : 8.000 €

Ceux-ci ont, pour l'essentiel, été réinscrits au budget 2020. La phase 1 du PIC a fait l'objet d'un engagement début 2020.

b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

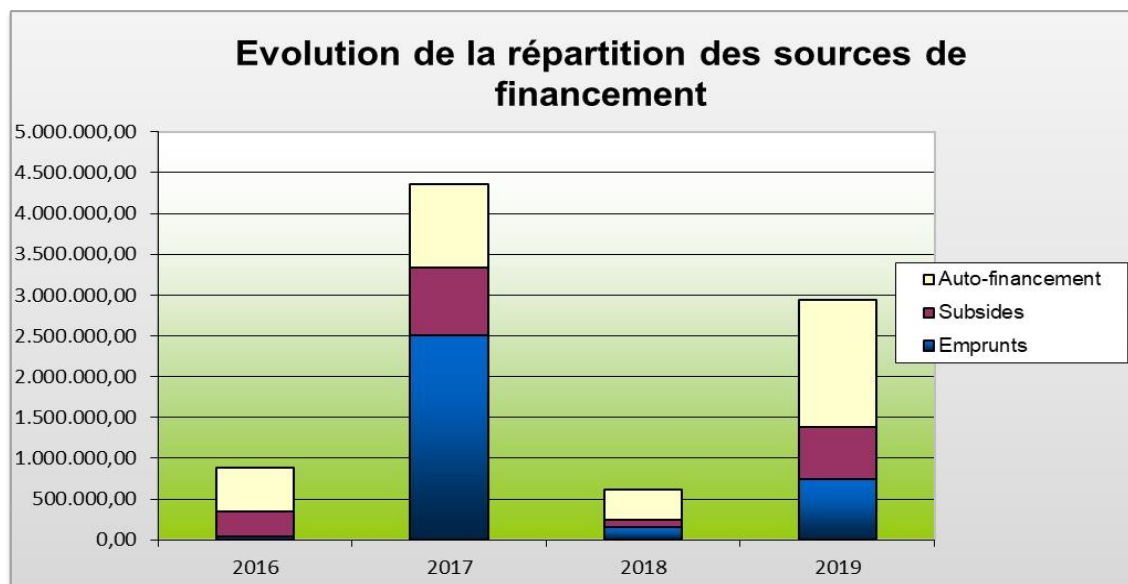
Les recettes extraordinaires constatées en 2019 se répartissent comme suit :

- Auto-financement (Fonds de réserve) : 1.552.641,09 (52,86%)
- Emprunts : 747.075,00 € (25,43%)
- Subsidés : 637.710,92 € (21,71%)

Le montant important repris en auto-financement s'explique par la réalisation des ventes des maisons et appartements du Bia Bouquet pour un montant de 1.088.000 €. Le produit de ces ventes est mis en réserve afin de permettre le remboursement de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux du site.

L'évolution des sources de financement du service extraordinaire, sur l'ensemble des 4 dernières années, est la suivante :





La dette s'élève, fin 2019, à un montant de 6.454.984,89 € contre 8.861.979,14 € fin 2017 et 8.064.495,21 fin 2018. La durée théorique moyenne de remboursement est de 6,59 ans en 2019 contre 9,99 en 2017 et 8,76 ans en 2018.

3. Fonds de réserves et trésorerie

1. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le compte 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2017	Disponible fin 2018	Dotation compte 2019		Utilisation compte 2019	Solde fin 2019
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	763.879,05	1.263.879,05	411.200,30	0,00	229.248,00	1.445.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	865.922,23	995.771,63	204.248,00	476.052,65	464.641,09	1.211.431,19
TOTAL	1.629.801,28	2.259.650,68	615.448,30	476.052,65	693.889,09	2.657.262,54

Le disponible fin 2019 est supérieur de 375.592,72 € par rapport à la prévision établie dans le cadre du budget 2019. Cet écart est lié à une utilisation moindre qu'initialement prévue au niveau du fonds de réserve extraordinaire.



2. Situation de la trésorerie

La trésorerie totale de la commune s'établit à un montant de 7.130.306,89 fin 2019 contre 4.131.710,07 € fin 2018. Cette augmentation importante est notamment due au produit des ventes des biens du Bia Bouquet placé en réserves.

Le rendement net de trésorerie est faible (649,19 € en 2019 contre 542,48 € en 2018) en raison du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt. Le graphique suivant illustre l'évolution de la trésorerie courante au cours de l'exercice 2019.

